

Décision

Générale

colonial

Décision n° 920 du 22 juillet 1963 :

n° 920

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

22 juillet 1963

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1963

Date du numéro

31 juillet 1963

TEXTE INTÉGRAL

M. Bourhan Aref Bourhan, titulaire du C.E.P.E. est admis. pour compter du 1er juillet 1963, à suivre des cours préparatoires de pilotage prévus à l'article 11 de l'arrêté n° 62/45 SPCG du 17 avril 1962, portant réglementation générale du pilotage en Côte Française des Somalis.